

**Demandes d'autorisation
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 13 janvier 2021

13 h

Dossiers : D08-01-20/B-00369 à B-00371
Propriétaires (s) : Stephen Fazli
Adresse : 630, av. Tweedsmuir, (257, 259, 261), av. Dovercourt
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : lot 7, plan enr. 451
Zonage : R3S
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de la construction d'une maison isolée sur un lot et une maison jumelée sur les deux autres lots. La maison isolée existante sera démolie.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

| Dossier | Façade | Profondeur | Superficie | Parties | Adresse municipale |
|---------|--------------------------------|------------|----------------------|---------|---|
| B-00369 | 9,10 m (av. Dovercourt) | 15,54 m | 141 m ² | 1 | 261 av. Dovercourt (une moitié de la maison jumelée) |
| B-00370 | 9,12 m (av. Dovercourt) | 15,54 m | 141 m ² | 2 | 259, av. Dovercourt (l'autre moitié de la maison jumelée) |
| B-00371 | 14,35 m (av. Dovercourt) | 15,54 m | 222,5 m ² | 3 et 4 | 257, av. Dovercourt (la maison isolée) |

L'approbation de ces demandes aura comme effet de créer trois parcelles distinctes qui seront toutes trois non conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-20/A-00321 à D08-02-20/A-00323) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.